

# La bonne affaire est

**DÉCHETS** Dans quelques jours, l'introduction de la taxe au sac sera effective. Nous vous livrons nos bons plans et les erreurs à ne surtout pas commettre.

PAR **DAVID VAQUIN**  
@LENOUVELLISTE.CH



Les Valaisans devront utiliser le sac blanc dès le 1er janvier.  
SABINE PAPILLOUD

## 1 LE GESTE LE PLUS SIMPLE: TRIER, TRIER ET TRIER

Ça peut paraître bête, mais c'est LA solution à tous les problèmes. L'infographie sur la page ci-contre montre tous les déchets qui peuvent être valorisés. Trier, c'est diviser par deux les ordures qui partent à l'incinération alors qu'elles n'ont rien à y faire. Et puis, comme le dit l'argument de la campagne menée à la suite de l'introduction de la taxe au sac, «Trier, ce n'est pas sorcier». De nombreuses communes ont multiplié leurs écopoints et d'autres écopoints sont en cours de réalisation. Des efforts ont été faits sur la signalétique pour que chaque déchet trouve sa place. Depuis l'introduction des points de collecte, plusieurs améliorations ont été apportées. Plus besoin par exemple de frotter son tube de mayonnaise sur un aimant en fin de vie pour savoir si c'est de la tôle d'acier ou de l'aluminium, tout part au même endroit. Bonne nouvelle concernant le tri, le Valais n'est pas mauvais élève. «La comparaison avec les autres cantons n'est pas pertinente, comme nous n'avons pas encore la taxe au sac. Une chose est sûre, le tri est bien entré dans les mœurs. La taxe au sac va s'inscrire dans la continuité des habitudes», note Mathieu Pernet, directeur par intérim de l'Antenne Région Valais romand.

## 2 RÉGLER LE PROBLÈME À LA SOURCE: LE VRAC

Acheter en vrac, donc sans emballage, c'est régler une partie du problème directement à la source. En Valais, la chaîne de magasins Chez Mamie propose un assortiment de produits sans emballages. Lancé il y a un an et demi, le projet a dépassé toutes les espérances. «Nous avons actuellement neuf magasins, dont quatre en Valais. L'année prochaine, une dizaine de nouvelles enseignes pourraient voir le jour, mais pas forcément en Valais, qui est déjà bien doté», annonce le président de la société, Olivier Richard. A Sion, vaisseau mère de Chez Mamie, le magasin pourrait élargir son assortiment en prévision de la taxe au sac. «Nous avons la place pour devenir un supermarché. Le temps de la petite épicerie est révolu», sourit Olivier Richard. Chez Mamie n'est pas le seul endroit à proposer du vrac. Il y a notamment tous les producteurs locaux qui vendent leurs produits.

## Le compacteur, un bon plan pour diviser sa facture? Pas si sûr...

Diviser par trois le nombre de sacs. C'est ce que propose le Pressboy, un compacteur en vente dans les grandes surfaces ou les quincailleries. L'idée peut paraître séduisante. Nous avons donc effectué un test. Nos trois poubelles étaient composées de déchets de bureau et de cuisine: gobelets, emballages en plastique, pelures de mandarines, etc. Le compacteur fonctionne avec une poignée qui permet d'abaisser la presse. Les deux premiers sacs passent comme une lettre à la poste. Le troisième, nettement moins. On force. C'est douloureux pour les mains, le Pressboy semble se contorsionner. On abandonne assez rapidement. Sans surprise, le sac n'a pas apprécié et il est déchiré.

### Bilan mitigé

Le ratio de trois sacs en un paraît plus qu'utopiste. La manœuvre n'était pas très agréable et comme il faut de la place en hauteur pour actionner la poignée, le Pressboy ne pourra pas se glisser partout. «En principe, on trouve



Grâce à cet appareil, nous avons réussi à compacter, au prix de pas mal d'efforts, le contenu de deux sacs de 35 litres. Le troisième sac a été fatal... HÉLOÏSE MARET

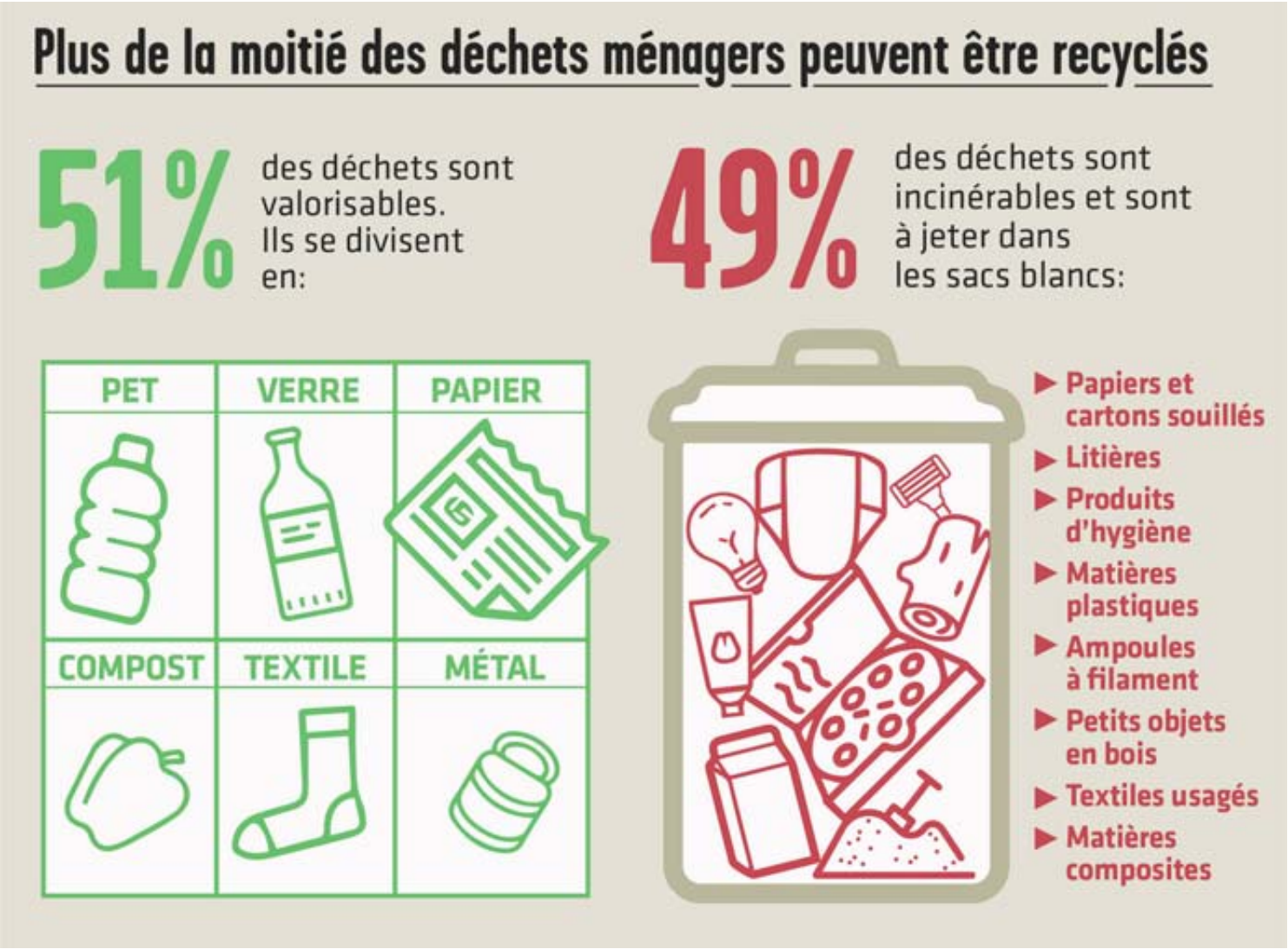


Extraire le sac n'a pas été une sinécure. Il s'est déchiré. HÉLOÏSE MARET

4 à 4,5 kg de déchets dans un sac de 35 litres. Il me paraît impossible d'y glisser 12 kg. Surtout avec une machine en plastique dotée d'un mécanisme assez léger. Je pense que cet appareil est difficile à rentabiliser», explique Bertrand Yerly, directeur de l'UTO (Usine de traitement des ordures), à Uvrier. Côté finances, il faut prévoir 60 francs pour l'installation et 7 francs pour cinq housses en plastique afin de protéger la presse, histoire que le reste de pizza n'y finisse pas collé. Le compacteur équivaut donc à environ 35 sacs de 35 litres. Calcul qui ne tient pas compte d'éventuels sacs déchirés. Verdict donc plus que mitigé...

«De manière plus générale, nous sommes conscients qu'au début, les gens vont tenter de compacter leurs sacs. Pour nos fours, si ce n'est pas trop compacté, cela facilite l'incinération. Après, je ne me fais pas de souci. Quand les gens vont se rendre compte que l'introduction de la taxe ne fait pas grimper la facture, tout deviendra naturel», conclut Bertrand Yerly. **DV**

# dans le sac



**3 LAISSER SES EMBALLAGES DANS LES MAGASINS**

Les grandes surfaces proposent déjà des emplacements pour recycler les déchets. «Pour les clients qui ne voudraient pas emporter certains emballages, comme le carton, nous les récupérons et les enverrons au recyclage en même temps que les nôtres», note Giovanni Iacomini, responsable communication pour Coop Suisse romande. Du côté de la Migros, aucune mesure particulière ne sera mise en place en début d'année. Les deux géants s'accordent à dire que l'introduction de la taxe ne posera pas de problèmes particuliers. «Il faut relever que depuis 1993, le Haut-Valais est sujet à la taxe au sac. Nous avons pu observer que les consommateurs ont facilement adapté leur comportement sans que nous ayons à mettre sur pied des mesures complémentaires», relève Mélanie Zuber, chargée de communication pour Migros Valais.

**4 PAS DE JARDIN? ALORS LOMBRICOMPOSTEZ**

C'est peut-être le seul point qui mérite encore des améliorations. Que faire de ses biodéchets, à savoir les pelures, les restes de repas, le pain sec, etc.? Certaines communes proposent de collecter ces déchets dans des conteneurs spéciaux. Dans celles où rien n'est prévu, si l'on ne dispose pas d'un coin de jardin pour faire son compost, c'est compliqué... C'était compter sans le lombricompostage. «Lombri-quoi?» Le lombricompostage est un moyen de transformer ses biodéchets en compost grâce à des lombrics. Les vers ingèrent les déchets et les transforment. Le lombricompostage est disponible sous plusieurs formes et il se compose de plateaux. Particularité très intéressante, il ne dégage pas d'odeur et peut donc être stocké à la cave ou même dans la maison. «Depuis l'annonce de l'introduction de la taxe en Valais, il y a un énorme engouement. Le lombricomposteur a juste une capacité de compostage colossale», indique Agnès Gerber de la société Lombritonus à Ollon (VD) qui s'est spécialisée dans les vers.

**Trois mauvaises idées à jeter illico à la poubelle**

**Utiliser un sac noir ou se débarrasser des déchets dans la nature**

Franchement? Vous n'allez pas faire un truc comme ça! 10 000 francs d'amende. Retenez bien ce chiffre. C'est le montant maximal d'une amende pour les personnes qui, effrayées par un sac à 1 fr. 90, auraient décidé d'éteindre leur cerveau. Et attention, les communes ont d'ores et déjà prévenu qu'elles veilleraient au grain. Certaines vont même installer des caméras de surveillance.

**Coût de l'amende: 10 000 francs, soit l'équivalent de 5260 sacs de 35 litres à 1 fr. 90 la pièce.**

**Transformer sa cheminée en usine d'incinération**

Le bois qui crépite et les flammes qui rougeoient. Hop, l'emballage plastique finit aussi dans l'âtre, de même que le reste du contenu de la poubelle. Les voisins n'y verront que du feu... Les voisins peut-être – encore que la fumée noire passe rarement inaperçue – mais le ramoneur ne s'y trompera pas. «Cela va créer une accumulation de suie et donc il faudra plus de temps pour nettoyer le conduit», prévient Xavier D'Amico, représentant des ramoneurs valaisans. Pire, cela peut provoquer des feux de cheminée. Sans oublier que c'est illégal et donc punissable. «L'incinération de certains déchets contenant des résidus organiques et des composés chlorés peut provoquer des émissions de dioxine (polluant toxique et persistant) et c'est pour cette raison qu'elle est illégale», met en garde Joël Rossier, chef du Service cantonal de l'environnement.

**Coût en sacs de 35 litres: un ramoneur travaille à 1,33 franc la minute, soit presque le prix du sac.** On vous fait grâce du calcul en cas de feu de cheminée.

**Croire que ses toilettes peuvent tout avaler**

Un petit coup de chasse d'eau et tout disparaît? Mauvais réflexe! Les toilettes ne sont pas conçues pour servir de poubelles. Le résultat peut être aussi immédiat que désagréable. La société Videsa est déjà confrontée souvent à ce type de problème et elle se tient prête à intervenir.

**Coût en sacs de 35 litres: Videsa facture 170 francs de l'heure, ce qui équivaut à 90 sacs.**

TESTEZ-NOUS.

Dès 2.-

ABOnumérique

CHF 2.- le premier mois puis CHF 25.- / mois sans engagement

ABOpremium

CHF 2.- le premier mois puis CHF 37.- / mois sans engagement

Découvrez nos offres sur [abo.lenouvelliste.ch](http://abo.lenouvelliste.ch)

Le Nouvelliste